Ministry of Northern Development

Office of the Minister

4th Floor, 160 Bloor Street East Toronto ON M7A 2E6 Tél.: 416 326-4740 Bureau du ministre

Ministère du

4° étage, 160, rue Bloor Est Toronto ON M7A 2E6 Tél.: 416 326-4740

Développement du Nord



Le 29 septembre 2023

Monsieur David Sinclair Vice-président Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario deadbrokedave@gmail.com

Monsieur,

En ces débuts de planification du prochain exercice financier, j'ai le plaisir de vous faire part des priorités de notre gouvernement pour 2024-2025 en ce qui concerne la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO).

En tant que vice-président, vous jouez un rôle essentiel dans la réalisation du mandat de la SGFPNO. Il est important que les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de l'organisme continuent à s'aligner sur les priorités et l'orientation de notre gouvernement. En tant que partie intégrante du gouvernement de l'Ontario, les organismes sont censés agir dans l'intérêt des Ontariennes et Ontariens et en optimisant les ressources pour les contribuables. Les organismes sont également tenus d'adhérer aux politiques et aux directives du gouvernement.

C'est conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations que la présente lettre exprime mes attentes à l'égard de la SGFNO pour 2024-2025. Voici les priorités de notre gouvernement :

1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

- Fonctionner dans les limites de l'enveloppe financière de l'organisme.
- Cerner les occasions de réaliser des gains d'efficience et des économies par l'adoption de pratiques novatrices et (ou) l'amélioration de la durabilité des programmes.
- Se conformer aux directives applicables en matière de pratiques comptables et de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, y compris le recours à l'entente d'achat en masse d'ApprovisiOntario et la collaboration avec ApprovisiOntario dans le cadre d'initiatives d'achat stratégiques.
- Se conformer aux mesures provisoires en matière de biens immobiliers pour les bureaux de l'organisme.

2. Transparence et reddition de comptes

- Respecter les directives et politiques du gouvernement applicables et rédiger ses rapports dans un esprit de responsabilisation et de transparence.
- Se conformer aux normes et pratiques comptables et répondre aux conclusions des vérifications, le cas échéant.
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le rôle du conseil d'administration sur le plan de la gouvernance et de la reddition de comptes de l'organisme, et pour fournir au ministre des matrices annuelles sur les compétences requises afin de veiller à la nomination de membres compétents au conseil d'administration.
- Examiner et mettre à jour les principaux indicateurs de rendement (PIR) de l'organisme chaque année pour en assurer l'efficacité, la validité et la durabilité.

3. Gestion du risque

• Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace visant à reconnaître, évaluer et atténuer les risques que court l'organisme, y compris les risques en matière de cybersécurité et les risques de toute situation d'urgence future.

4. Gestion de la main-d'œuvre/du personnel

- Optimiser la capacité organisationnelle pour assurer la meilleure prestation possible des services au public, y compris le redéploiement des ressources dans les zones prioritaires, le cas échéant.
- Appuyer la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités en déterminant les possibilités de réinstaller de nouveaux organismes ou des organismes existants dans des collectivités moins coûteuses de l'Ontario (conformément à l'art. 5.4 de la Directive du Conseil de gestion du gouvernement [CGG] relativement aux biens immobiliers), s'il y a lieu.
- Harmoniser les stratégies de ressources humaines et d'adaptation avec les directives et les politiques de la fonction publique de l'Ontario (FPO).
- Respecter les mandats du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement (CT/CGG) en matière de relations de travail et de négociation.
- Gérer prudemment et efficacement le financement opérationnel et la taille de l'effectif.

5. Diversité et inclusion

- Favoriser et accroître les initiatives en faveur de la diversité et de l'inclusion en créant un environnement de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
- Adopter un processus de mobilisation en matière d'inclusion pour s'assurer que toutes les voix sont entendues afin d'éclairer les politiques et la prise de décision.

6. Collecte, communication et utilisation des données

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décisions, la diffusion d'information et la production de rapports pour favoriser la production de rapports axés sur les résultats et améliorer la prestation des services.
- Accroître la transmission de données avec Approvisionnement Ontario, le cas échéant, en ce qui concerne les dépenses et la planification des approvisionnements, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs afin de promouvoir la prise de décisions fondées sur des données.

7. Prestation numérique et service à la clientèle

- Explorer et mettre en œuvre des stratégies de numérisation pour la prestation de services en ligne afin d'assurer le respect des normes de service à la clientèle.
- Utiliser une gamme de méthodes ou d'outils pour que les services soient fournis durant toutes les situations.

Ces engagements à l'échelle du gouvernement s'appliquent aux organismes provinciaux régis par un conseil d'administration. Pour obtenir une description plus détaillée de chacune des priorités, veuillez consulter le guide ci-joint.

Je vous fais également part de quelques priorités se rapportant spécifiquement à la SGFPNO :

1. Soutenir une plus grande participation des collectivités et des organismes aux programmes de la SGFPNO en mettant l'accent sur l'augmentation de la participation des collectivités et des partenaires autochtones.

- 2. Continuer à fournir un service à la clientèle de qualité supérieure.
- 3. Assurer des processus simplifiés et efficaces qui réduisent le fardeau relatif à la présentation des demandes.
- 4. Soutenir le ministère et toute tierce partie dans un examen du mandat pour s'assurer qu'il correspond aux priorités du gouvernement.

Ces mesures feront en sorte que la SGFPNO continue à remplir son mandat, qui consiste à promouvoir et à stimuler les initiatives qui favorisent la croissance et la diversification de l'économie du Nord de l'Ontario, comme le prévoit la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*.

Je vous remercie, ainsi que les autres membres du conseil d'administration, de votre dévouement habituel envers la SGFPNO. Votre travail et votre soutien continu sont inestimables pour moi et pour les habitants du Nord de l'Ontario.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

du Développement du Nord

In Red !!

L'honorable Greg Rickford ministre du Développement du Nord Président, Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

c. c. Shawn Batise, sous-ministre, ministère du Développement du Nord John Guerard, directeur général, Société du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario Helen Mulc, sous-ministre adjointe, ministère du Développement du Nord Scott Mantle, directeur général de l'administration, ministère du Développement du Nord Richard Scott, directeur, Direction des initiatives stratégiques, ministère

Pièce jointe :

- Liste des priorités du gouvernement pour le secteur des organismes